



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 14 juin 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2006-861

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 31 MAI 2006

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 31 mai 2006 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2006-862

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - 28 839,42 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 394 488,61 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 - 8 239,46 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 19 - 257 207,81 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 21 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 19 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	28 839,42 \$	29 mai au 2 juin 2006
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	394 488,61 \$	29 mai au 2 juin 2006
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	8 239,46 \$	29 mai au 2 juin 2006
Liste des embauches numéro 19	Embauche de personnel temporaire	257 207,81 \$	22 au 26 mai 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-863 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-21 - 693 428,22 \$ - PÉRIODE DU 25 AU 31 MAI 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-21 d'un montant total de 693 428,22 \$ pour la période du 25 au 31 mai 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-864 **SOUSSION 2006 SI 108 - BOUDREAU LTÉE - ACHAT DE SACS À ORDURES - SERVICE DES FINANCES - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SECTION MAGASIN ET SURPLUS D'ACTIFS - 26 860,13 \$ ANNUELLEMENT - CONTRAT DE DEUX ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boudreau Ltée, 45, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S3 pour la fourniture de sacs à ordures aux prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 13 avril 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis seront fermes pour une période de deux ans à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-865* **CAUTIONNEMENT DE 20 000 \$ PAR LA VILLE DE GATINEAU - ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Soccer de Gatineau est l'organisme mandataire depuis plus de 15 ans pour la réalisation du programme de soccer dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme cumule un déficit et que l'intervention de la Ville de Gatineau est requise pour la poursuite de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Soccer de Gatineau travaille avec le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire afin d'élaborer un plan de redressement financier, des prévisions budgétaires ainsi que des actions prévues à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière qui enregistre la marge de crédit exige un cautionnement de la part de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut, par résolution, cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de cautionner une marge de crédit de 20 000 \$ sollicitée par l'Association de Soccer de Gatineau auprès de leur institution financière pour une période se terminant le 31 décembre 2009.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs au cautionnement et le protocole d'entente aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-866*

SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS 2006 - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER ET PARC DE L'IMAGINAIRE - AIDE FINANCIÈRE DE 1 900 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance d'une demande d'aide financière pour le 20^e anniversaire du parc de l'Imaginaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'exposition l'Imagier fait l'ajout d'une semaine de spectacles estivaux gratuits sous le signe de la diversité culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'exposition l'Imagier collabore étroitement avec le Service des arts, de la culture et des lettres au développement des arts de la scène dans le cadre du programme « Un été show » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à sa séance du 29 mai 2006, recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 1 900 \$ à la Corporation du Centre d'exposition l'Imagier à l'attention de monsieur Marc Senécal, 9, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 4W8, dans le cadre du 20^e anniversaire du parc de l'Imaginaire et l'ajout d'une semaine de spectacles estivaux gratuits sous le signe de la diversité culturelle.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente avec l'organisme culturel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	1 900 \$	Soutien aux organismes culturels subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-867

SOUMISSION 2006 SP 100 - DESSAU-SOPRIN INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE PAIEMENT, PHASE 2 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 210 495,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Dessau Soprin inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Élargissement de la Montée Paiement, phase 2 », au montant total de 210 495,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mars 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30267-002-51736	197 685,75 \$	Honoraires et autres - Montée Paiement - Honoraires professionnels
04-13493	12 810,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-868*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET
RÉSIDENTIEL CHÂTEAU GOLF, PHASE 2B - DISTRICT ÉLECTORAL DE
DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 3 756 498, 3 756 510 et 3 756 532 étant la phase 2B du projet Château Golf;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Château Golf, phase 2B :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Château Golf, phase 2B sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 5 mai 2006, portant les numéros de dossier 77697, minute 38297-S et dossier 77698, minute 38298-S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et ses héritiers cèdent à la Ville, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 357-2006 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 190 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 190 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 357-2006	190 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 357-2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-869*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL VILLAGE EARDLEY III - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6051944 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lot 3 532 833 et 3 532 834 étant le projet domiciliaire Village Eardley III;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6051944 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Village Eardley III :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 6051944 Canada inc. concernant le développement Village Eardley III sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 2 mai 2006 et portant le numéro de dossier 74469, minute 36631-S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 6051944 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;

- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et ses héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers le terrain du bassin de rétention ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, des passages piétonniers et du terrain du bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 356-2006 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 410 000 \$ ainsi que la quote-part de la Ville reliée à la canalisation d'un fossé situé entre l'emprise de l'ex-voie ferrée et le parc du projet, et ce, jusqu'à concurrence de 7 000 \$, montant pris à même le fonds de roulement.

Les fonds à cette fin, au montant de 417 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 356-2006	410 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques
Fonds de roulement	7 000 \$	Quote-part ponceau Village Eardley III

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement un montant de 7 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 356-2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-870*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX -
PROLONGEMENT DU CHEMIN FRASER - DISTRICT ÉLECTORAL DE
DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Propriétés Provigo ltée a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction d'une partie de la rue 3 116 526 étant le prolongement du chemin Fraser;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Propriétés Provigo ltée afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux des phases I et II, à l'exception des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial pour le projet de prolongement du chemin Fraser :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Propriétés Provigo ltée concernant le prolongement du chemin Fraser sur le lot mentionné ci-dessus;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Propriétés Provigo ltée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux des phases I et II, à l'exception des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial pour le projet de prolongement de la rue Fraser;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Daniel Arbour et associés (DAA) inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme Daniel Arbour et associés (DAA) inc. et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Inspec-Sol inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit ou ses héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à la cession des services municipaux faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-871* **RÈGLEMENT NUMÉRO 274-1-2006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2005 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 1 500 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE DES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU ET LA CONSTRUCTION DE BASSINS DE RÉTENTION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 274-1-2006 modifiant le règlement numéro 274-2005 dans le but d'y attribuer une somme de 1 500 000 \$ afin d'effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration et de construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de stabilisation des berges du ruisseau et de construction de bassins de rétention.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-872* **RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 190 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET CHÂTEAU GOLF, PHASE 2B - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 357-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Château Golf, phase 2B.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-873* **RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 410 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET VILLAGE EARDLEY III - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 356-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 410 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Village Eardley III.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-874* RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 621 000 \$ AFIN D'AMÉNAGER LA « PLACE DE LA CITÉ » - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 354-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 2 621 000 \$ afin d'aménager la « Place de la Cité ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-875* RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 90 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE LORRAIN, PHASES 3B ET 3C - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 324-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 90 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine Lorrain, phases 3B et 3C.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-876* CAUTIONNEMENT - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais occupe le lot numéro 1 599 745 en vertu d'un bail emphytéotique avec la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais doit renouveler son emprunt hypothécaire et que la Ville cautionne ce prêt pour un montant de 99 000 \$ depuis 1998 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de cautionner l'organisme Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais (CJEO) pour un montant de 99 000 \$ couvrant une partie de son obligation hypothécaire consentie à la Caisse populaire Saint-Joseph de Hull, pour un terme d'un an à compter du renouvellement du prêt prévu le 17 juin 2006.

Le Service d'évaluation et des transactions immobilières est mandaté pour préparer un échange de parcelles de terrain entre la Ville et Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais pour l'aménagement d'une station du projet Rapibus.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-877

**PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « LE RELAIS POUR LA VIE »
- 16 JUIN 2006**

CONSIDÉRANT QUE la marche « Le Relais pour la vie » organisée par la Société canadienne du cancer aura lieu au mois de juin dans plus de 300 villes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la marche aura lieu le 16 juin 2006 dans la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation aux règlements numéros 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville et numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « Le Relais pour la vie » qui se déroulera au complexe Mont-Bleu, le 16 juin 2006 entre 19 h et 8 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71526-134	300 \$	Fêtes et festivals - Services techniques temp. / Bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-878

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU DISTRICT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du district électoral de la Rivière-Blanche à l'attention de monsieur Benoît Tessier, président, 41, rue de la Sablonnière, Gatineau, Québec, J8P 7H6, à titre de subvention pour récompenser les bénévoles qui s'occupent de la barrière au parc des Pêcheurs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	300 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-879

SUBVENTION DE 250 \$ - MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre à l'attention de madame Chantal Courchaine, 179, rue Church, Gatineau, Québec, J8L 1P4, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 15 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50,00 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond– Vanier subventions
11408-972	100,00 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11417-972	100,00 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-880

SUBVENTION DE 20 000 \$ - ÉCOLE DES DEUX-RUISSEAUX - AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Deux-Ruisseaux relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Deux-Ruisseaux désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Deux-Ruisseaux a fait une demande à la Ville pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par le biais du budget discrétionnaire des conseillers Alain Riel et Alain Pilon, accepte de verser à l'école des Deux-Ruisseaux un montant de 20 000 \$ devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 20 000 \$ à l'école des Deux-Ruisseaux à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre de l'école des Deux-Ruisseaux à l'attention de monsieur Michel Letang, directeur, 278, rue de l'Atmosphère, Gatineau, Québec, J9J 3V2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71483-972	10 000 \$	Alain Riel - de Deschênes - Aménagement subventions
71484-972	10 000 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau - Aménagement subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71483-692	10 000 \$		Alain Riel - de Deschênes - Aménagement // Équip. non-capitalisable
71483-972		10 000 \$	Alain Riel - de Deschênes - Aménagement subventions
71484-692	10 000 \$		Alain Pilon - de Val Tétreau - Aménagement // Équip. non-capitalisable
71484-972		10 000 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau - Aménagement subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-881 **SUBVENTION DE 200 \$ - OPÉRATION ENFANT SOLEIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Opération Enfant Soleil à l'attention de madame Louise Charette, Groupe financier Beaudry-Deschatelets, 15, boulevard Gamelin, bureau 602, Gatineau, Québec, J8Y 1V4, à titre de commandite dans le cadre d'une activité bénéfique qui aura lieu le 1^{er} septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	200 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-882 **SUBVENTION DE 125 \$ - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ROND POINT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de CDC Rond Point à l'attention de monsieur Mathieu Dupont, 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour le projet Coopérative jeunesse de services de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	125 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-883

SUBVENTION DE 300 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 33 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne, filiale 33 à l'attention de monsieur Jacques Quintal, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 4N6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 29 juin 2006 pour souligner leur 75^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-884

SUBVENTION DE 400 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer à l'attention de madame Monic Charlebois, 43, rue des Servantes, Gatineau, Québec, J8M 1C1, à titre de subvention dans le cadre d'une activité bénéfique qui aura lieu le 18 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-885

SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer à l'attention de monsieur Éric Bulot, 163, rue Dugas, Gatineau, Québec, J8R 2Y9, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 16 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	200 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-886*

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES AIRES D'EXERCICES CANINS (A.E.C.) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a signifié son intention de poursuivre la démarche menant à l'aménagement des aires d'exercices canins en attribuant un montant de 35 000 \$ au projet, le 14 février 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a reçu le mandat de proposer des sites aménageables en aires d'exercices canins à l'intérieur du budget accordé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le principe d'aménager 2 sites d'aires d'exercices canins, soit un site sur le terrain P10 du centre Asticou, boulevard de la Cité-des-jeunes et un deuxième sur le terrain derrière le refuge de la Société protectrice contre la cruauté sur les animaux, rue de Varennes et de confier la gestion et l'entretien de ces sites aux organismes du milieu.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus le montant de 5 000 \$ pour donner suite à la présente.

Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire est mandaté pour préparer les protocoles d'entente avec les organisme intéressés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71120-644	40 000 \$	Gestion des centres communautaires - Quincaillerie

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	35 000 \$		Surplus affecté // Quincaillerie
99900-999	5 000 \$		Imprévu // Autres
71120-644		40 000 \$	Gestion des centres communautaires // Quincaillerie

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-887*

ADOPTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE SOUTIEN DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé a élaboré un cadre de référence pour l'aménagement et le soutien des jardins communautaires en conformité avec son plan d'action adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite à une consultation auprès des jardiniers, des organismes du milieu et fonctionnaires municipaux, la Commission a rédigé un avant-projet du cadre qui a été soumis à un comité interservices;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité interservices des jardins communautaires ont adopté à l'unanimité le cadre de référence et ses annexes dont son plan de développement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le cadre de référence pour l'aménagement et le soutien des jardins communautaires et ses annexes.

Le Module de la culture et des loisirs déposera, lors de l'étude du budget 2007, des demandes de l'ordre de 57 000 \$ pour l'aménagement de cinq nouveaux jardins communautaires et l'entretien annuel des six jardins existants.

Ce comité recommande également au conseil d'autoriser le trésorier à reconduire les soldes inutilisés du budget 2006 à l'année 2007 afin de poursuivre l'aménagement des jardins existants.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-888

SUBVENTION DE 500 \$ - ADOJEUNE INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Adojeune inc. à l'attention de madame Josiane Groulx, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'un spectacle qui aura lieu le 17 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-889

SUBVENTION DE 300 \$ - LOISIRS SAINT-JEAN BOSCO INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Loisirs Saint-Jean Bosco inc. à l'attention de monsieur Jean Lessard, 1459, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J7, à titre de subvention pour leur fête de quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - maire subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2006.

Adoptée

Monsieur le conseiller Richard Côté quitte son siège.

CE-2006-890*

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME SYLVIE CARON AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur adjoint au Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil l'engagement à l'essai de madame Sylvie Caron au poste de directeur adjoint au Service des ressources humaines.

Madame Sylvie Caron est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction a été établie au 22 août 2006.

Le salaire de madame Sylvie Caron sera celui de la classe 6, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Mme Caron bénéficie de quatre semaines de vacances et d'une semaine de congés payés additionnelle pour compenser les heures supplémentaires effectuées, tel que stipulé au recueil des conditions de travail des cadres.

À l'échéance de la période d'essai de Mme Caron, une prime de rétention pourrait être accordée sur recommandation du directeur du Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 - Service des ressources humaines - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur le conseiller Richard Côté reprend son siège.

CE-2006-891

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR YESS GACEM AU POSTE DE COORDONNATEUR D'ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur des activités au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, (poste numéro 105 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Yess Gacem au poste de coordonnateur des activités au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Monsieur Yess Gacem est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Yess Gacem sera celui de la classe + 12 mois de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 - Administration Loisirs - Centre de services de Gatineau - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-892

MUTATION À L'ESSAI DE MESSIEURS CRAIG LABOSSIÈRE ET STEVE HUANG AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - BÂTIMENTS AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE D'URBANISME, SECTION BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes de technicien spécialisé – bâtiments au Centre de Services de Gatineau au Service d'urbanisme, section bâtiment, (poste numéros N-2006-026 et N-2006-027 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de messieurs Craig Labossière et Steve Huang au poste de technicien spécialisé - bâtiments au Centre de Services de Gatineau au Service d'urbanisme, section bâtiment.

Monsieur Craig Labossière est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Labossière sera celui de la classe 09, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Monsieur Steve Huang est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Huang sera celui de la classe IX, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 - Centre de services de Gatineau - Permis et gestion du développement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-893
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2007-478

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME PÉNÉLOPE DALLAIRE, TECHNICIENNE EN GESTION DE DOCUMENTS AU SERVICE DU GREFFE, SECTION DE LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE madame Pénélope Dallaire occupant le poste de technicienne en gestion de documents au Service du greffe, section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 5 septembre 2006 au 4 septembre 2007 inclusivement conformément à l'article 11.11 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Pénélope Dallaire, technicienne en gestion de documents au Service du greffe, section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques un congé sans solde pour la période du 5 septembre 2006 au 4 septembre 2007.

Adoptée

CE-2006-894

PROMOTION DE MADAME GISÈLE ROY AU POSTE D'AGENT DE PERCEPTION, COUR MUNICIPALE, SECTION PERCEPTION, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de perception à la cour municipale, Services juridiques, (poste numéro 039 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Gisèle Roy au poste d'agent de perception (percepteur) à la cour municipale, Services juridiques.

La date d'entrée en fonction de madame Gisèle Roy sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Roy sera celui de la classe 08, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 - Cour municipale - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-895

PERMANENCE DE MADAME ANGÈLE QUEVILLON AU POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'employée mentionnée ci-après aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de cette employée au poste et à la date mentionnée ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Angèle Quevillon, secrétaire juridique	23 janvier 2006	23 juillet 2006	CE-2006-44 11 janvier 2006	6 mois

Adoptée

CE-2006-896

RÉINTÉGRATION DE MADAME ISABELLE MARTINEAU AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL – URBANISME, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, DIVISION URBANISME, SECTION PLANIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien conseil - urbanisme au Centre de services d'Aylmer, division urbanisme, section planification (poste numéro N-2006-028 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Martineau était en surplus d'affectation suite au processus d'intégration en 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la réintégration de madame Isabelle Martineau au poste de technicien conseil - urbanisme au Centre de services d'Aylmer, division urbanisme, section planification.

La date d'entrée en fonction de madame Isabelle Martineau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Isabelle Martineau sera celui de la classe 08, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 - Centre de services d'Aylmer - Permis et gestion du développement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-897

RETRAITE DE MADAME CLAUDETTE BEAUDRY, COMMIS AU CABINET DU MAIRE - 1^{er} JUIN 2006

CONSIDÉRANT QUE madame Claudette Beaudry, commis au Cabinet du maire, a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 1^{er} juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette employée aura complété 11 ans et 2 mois de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à madame Claudette Beaudry les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} juin 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à Mme Beaudry leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-898*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités, la cour municipale doit obtenir certaines informations concernant les défendeurs ontariens, par exemple : les propriétaires des véhicules, le statut des permis de conduire et les adresses des défendeurs introuvables;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police est en mesure de fournir ces informations à la cour municipale. Toutefois, la réalisation de ces recherches implique une charge de travail supplémentaire que ni le Service de police, ni la cour municipale ne sont en mesure d'assurer;

CONSIDÉRANT QUE deux commis furent embauchés de façon temporaire en juillet 2005 afin de valider la charge de travail;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la charge de travail entre septembre 2005 et mars 2006 (7 mois), il est recommandé de créer deux postes de commis technique pour effectuer ces tâches :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la modification suivante :

- créer deux postes de commis technique (postes numéros N-2006-037 et N-2006-038 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service de police, division du soutien organisationnel, section liaison avec un lien avec la cour municipale;
- autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme du Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 - Cour municipale - Réguliers - Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-899

AUTORISATION - SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE - UTILISATION DE SALARIÉS TEMPORAIRES À TITRE DE PRÉPOSÉ AU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les heures quotidiennes de travail sont prévues à la convention collective des employés cols blancs et qu'aucun quart de travail en soirée n'est prévu s'appliquer pour le personnel permanent;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.07 c) iii de la convention collective prévoit que la Ville peut faire appel, au besoin, à un salarié temporaire à titre de préposé au stationnement en soirée, soit de 18 h à 22 h du lundi au vendredi, et ce, pour la période du 1^{er} septembre au 31 mars;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a des ententes de services avec des institutions scolaires et des organismes pour la surveillance des stationnements en soirée, et ce, jusqu'au 31 mai;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier l'article 24.07 c) iii afin de prolonger la période déjà prévu à la convention collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLC-06-09.

Monsieur André Langelier, directeur exécutif est autorisé à signer l'entente intervenue étant donné que la partie syndicale a signé l'entente en date du 16 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-900

AUTORISATION - SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE BLC-06-10 CONCERNANT L'HORAIRE DE TRAVAIL, EMPLOI ÉTUDIANT - COORDONNATEUR DU PROGRAMME « CITOYEN EN PATROUILLE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a l'intention d'embaucher deux étudiants à titre de coordonnateur du programme « Citoyen en patrouille »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.08, ils seront assujettis à l'horaire de travail prévu à l'article 24.01 de la convention collective des cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE les deux étudiants embauchés travailleront sur un horaire de travail particulier afin d'assurer la bonne marche du programme;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier l'horaire de travail;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente est intervenu entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente répond aux attentes du Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur du Service de police ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLC-06-10;

Monsieur André Langelier, directeur exécutif est autorisé à signer la lettre d'entente étant donné qu'il était le directeur du Module de la protection des personnes et des biens à cette date.

Adoptée

CE-2006-901

AUTORISATION - SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE BLC-06-07 CONCERNANT LE POSTE DE COORDONNATEUR POUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a été affiché (CAD-2005-038) en novembre 2005 comme un poste cadre;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont tenu des rencontres de discussions concernant la nature des tâches du poste;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions une entente est intervenue afin de convertir le poste cadre de coordonnateur du PGMR actuellement vacant en un poste col blanc;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2006-226 créait le poste de coordonnateur du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et modifiait la structure organisationnelle du Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de réafficher le poste selon les modalités de la convention collective des cols blancs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe, le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement, le directeur du Service de l'environnement ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLC-06-07;

De plus, ce comité autorise la conversion du poste cadre actuellement vacant de coordonnateur au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) comme poste col blanc.

Adoptée

CE-2006-902

ENTENTE DE DÉPART DE M^c ISABELLE-ANNE LAROCQUE, AVOCATE AU SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE M^c Isabelle-Anne Larocque, avocate au Service des affaires juridiques a signé une entente prévoyant les modalités reliées à la terminaison de son contrat de travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente de terminaison de contrat intervenue entre M^c Isabelle-Anne Larocque et la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de terminaison d'emploi laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-903

VENTE POUR TAXES 2006 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pris connaissance de la liste préparée par le trésorier des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires, que des compagnies sont dissoutes et que certaines propriétés font l'objet d'autres procédures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles cités en annexe de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif